



## **2. Candidature pour l'inscription du site du pont du diable au plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Conseil Départemental de la Savoie :**

Le site de canyoning du pont du diable et le site d'aqua rando du pont du nant de Glapigny sont pratiqués régulièrement depuis de nombreuses années. Un travail en commun avec la CDPC 73 (Comité Départemental de Pilotage du Canyoning en Savoie) est entrepris depuis 2019 afin de partager les sites avec les acteurs touristiques, les randonneurs, les pêcheurs et les habitants. C'est dans cet optique d'amélioration, que M. le Maire propose de candidater à l'inscription des sites au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. A terme le PDESI73 a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique (entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication ...)

Dans cette perspective, le Maire propose d'inscrire **les sites** de canyoning du pont du diable et d'aqua rando du nant de Glapigny au PDESI 73.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) les sites de canyoning du pont du diable et d'aqua rando du nant de Glapigny reporté sur la carte ci-annexée :
- s'engage à conserver le caractère public et ouvert de ces espaces de pratique.

Vote :            0 contre                    0 abstention                    13 pour

## **3. Délibération sur le financement l'étude de faisabilité du projet d'aménagement de Pré Rouge – La Charniaz - Pont Du Diable :**

Les communes de Arith Lescheraines et Bellecombe en Bauges ont décidés de lancer l'étude de faisabilité de l'aménagement des sites de Pré Rouge, la Charniaz et du Pont du Diable.

Cette étude s'élève à 23 400.00 € H.T.

Elle est subventionnée à hauteur de 18 720.00 €.

Le reste à charge pour les trois communes s'élève à 4 680.00 € H.T.

Le reste à charge se répartit de la façon suivante entre les trois communes :

- Bellecombe en Bauges 2 340.00 € H.T.
- Lescheraines 1 170.00 € H.T.
- Arith 1 170.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le plan de répartition entre les trois communes
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents relatifs au financement de cette étude.

Vote :            0 contre                    0 abstention                    13 pour

#### **4. Désignation d'un élu à la manifestation d'intérêt « Avenir Montagne » pour travailler sur la mobilité dans les Bauges :**

Grand Chambéry et le PNR des Bauges ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagne » pour travailler sur la question des mobilités en Bauges.

A ce titre un comité de pilotage en charge de conduire les études et réalisations concrètes vont être mis en place.

Dans ce cadre le Conseil Municipal désigne Madame Isabelle CHERUY en tant que titulaire et M. Cyrille CAUSSE en tant que remplaçant pour représenter la commune de Bellecombe en Bauges.

Vote :            0 contre                    0 abstention                    13 pour

#### **5. Point sur l'urbanisme :**

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

#### **Déclaration de travaux :**

- M. Rémi PEROZENI pour l'isolation extérieur d'une maison individuelle à Entrèves : accordée le 12/04/2022.
- M. AMARHOUNE Abdelmajide pour les modifications d'ouvertures de son habitation au Chef-Lieu : accordée le 25/04/2022.

## **6. Point sur l'état civil :**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :  
Décès de Mme Hélène LAMBERT le 1<sup>er</sup> avril 2022.

## **7. Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

### **Signatures des membres présents**

M. DELHOMMEAU Éric,

M. Cyrille CAUSSE,

M. Raymond PRICAZ,

M. Christian SION,

M. Jérémy GUILLERMIN,

M. François DUSSOLLIER,

Mme Séverine CHAT,

Mme Isabelle CHERUY,

Mme Bénédicte BROUTIER,